



Cabinet de la secrétaire d'Etat à l'Écologie

Paris, le 11 juin 2008

Communiqué de presse

Ex-RN 20 segment Massy - Arpajon en Essonne Objectif : réhabilitation du cadre et de la qualité de vie

Banalisation, défiguration, uniformisation, étalement urbain sont des fléaux qui s'attaquent aux entrées de villes partout en France. Cette détérioration du paysage périurbain se traduit aujourd'hui par des kilomètres linéaires, véritables couloirs où se disputent à profusion les surfaces commerciales et les panneaux publicitaires. Cet environnement abîmé est non seulement nuisible au cadre et à la qualité de vie mais aussi au final à l'image même de nos cités.

Afin de lutter contre ce phénomène particulièrement prégnant sur le segment de l'ex-RN 20 entre Massy et Arpajon, **Nathalie Kosciusko-Morizet**, s'était engagée en sa qualité de députée de l'Essonne, en faveur d'une rénovation exemplaire de cet axe routier. Il était donc naturel, qu'elle poursuive son action sur ce terrain en tant que secrétaire d'Etat à l'Écologie.

A cet égard, **Jean-Louis Borloo**, ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, **Dominique Bussereau**, secrétaire d'Etat aux Transports, ainsi que **Nathalie Kosciusko-Morizet**, ont missionné, au mois de septembre dernier, **Bernard Laffargue**, Ingénieur général des Ponts et Chaussées et ancien directeur départemental de l'Équipement, pour réfléchir à des solutions d'avenir en matière de requalification de ces espaces.

Objet ces dernières années d'un développement anarchique au point de souffrir aujourd'hui gravement d'asphyxie, l'ex RN-20 entre Massy et Arpajon est un axe rectiligne qui s'étend sur une distance de 16 kilomètres. Le territoire couvert comprend 13 communes et 4 établissements publics de coopération intercommunale. Les différents élus concernés ont tous été sollicités pour recueillir leurs difficultés et leurs attentes en termes d'aménagement de cet axe.

Le parti-pris est de proposer des pistes concrètes d'aménagement permettant de bâtir un projet de territoire qui prenne en compte à la fois la dimension transport (transport en commun, mode de circulation doux, facilité des connexions...) et environnementale (qualité paysagère, pression publicitaire, diminution des nuisances sonores...). Le mode de gouvernance pour la mise en œuvre reste à définir en concertation avec l'ensemble des élus et acteurs locaux.

La présentation officielle de ce rapport par Bernard Laffargue se déroulera en présence Nathalie Kosciusko-Morizet, lundi 16 juin 2008 (cf invitation ci-jointe). Cette restitution sera suivie d'une séquence terrain pour illustrer l'effet dévastateur sur le paysage de la prolifération des panneaux publicitaires et souligner la pertinence en la matière d'initier à l'échelle intercommunale une réflexion visant à harmoniser la multiplication des adaptations locales en matière de réglementation de la publicité extérieure.

Contact presse :

Anne DORSEMAINE

01 40 81 77 57

anne.dorsemaine@developpement-durable.gouv.fr